



Conseil d'administration Synthèse de dossier

Date de la réunion

25 août 2020

Titre du point

Dérogation à la Politique de gestion des programmes (PGP)

Résumé

Considérant l'annonce faite par le premier ministre François Legault le 22 mars 2020, prolongeant la fermeture de toutes les institutions scolaires jusqu'au 1er mai 2020 ;

Considérant la lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur Jean-François Roberge du 26 mars 2020 et le tableau qui y est annexé ;

Considérant la présentation faite le 26 mai 2020 par le ministre Roberge aux directeurs généraux des cégeps et aux recteurs des universités ;

Considérant qu'une lettre similaire à la lettre du 26 mars 2020 a été reçue le 16 juin 2020 ;

Considérant que le Cégep a mis en place un plan pour permettre que l'enseignement et les activités d'apprentissage de la session Automne-2020 se déroulent en mode hybride (présentiel et méthodes alternatives) ;

Considérant les exigences prévues à la *Politique de gestion des programmes du Cégep* (PGP) et qu'il sera nécessaire d'y déroger ;

Considérant que, dans le contexte actuel, le Comité de gestion des études de la DÉVÉ est l'instance au Cégep la plus appropriée pour approuver en temps opportun les demandes de dérogation à la PGP ;

Considérant que ces dérogations devront permettre au Cégep d'assurer la qualité et l'équité des évaluations et de soutenir les enseignants et les intervenants impliqués dans le processus d'évaluation ;

Considérant que ces dérogations devront respecter les principes de notre *Politique de gestion des programmes du Cégep* (PGP) : pertinence, équité, transparence, mais aussi ceux de souplesse, d'ouverture et de flexibilité nécessaires dans le contexte ;

Considérant que le Comité de gestion des études de la DÉVÉ effectuera une reddition de comptes sur les dérogations qu'il aura autorisées à la PGP à une assemblée du conseil d'administration qui s'y prête après la fin de la crise actuelle du COVID-19 ;

Proposition

Il est proposé par Jaëlle Landry, appuyé par Alexis Gagné-LeBrun et unanimement résolu de permettre, exceptionnellement pour la session Automne-2020, au Comité de gestion des études de la DÉVÉ, d'autoriser des dérogations à la PGP lors de circonstances perturbant significativement le déroulement des activités.